



Compte-rendu de réunion

Conseil Municipal du 25 septembre 2015 à 19h15

Présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Philippe EGLOFF – Guy HEIDET – Patrick MADOUX – Alain MARCHAL – Mmes Laurence CHARLE – Sylvie FITSCH – Valérie ORIAT-BELOT – Nathalie PRIEUR – Marie-Line ZUSCHLAG

Procurations : M. Jean-Claude BEHRA à M. Guy HEIDET – M. Maxime BISCHOFFE à Mme Valérie ORIAT-BELOT – Mme Frédérique CHOUFFOT à M. Jean-Luc ANDERHUEBER

Absents : M. Nicolas GIRARDEY – Mme Sandrine BERNESCHI

Secrétaire de séance : Mme Laurence CHARLE

Le compte-rendu de la séance du 4 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Validation de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap)

Le Maire rappelle que l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) doit être remis à M. le Préfet pour le 27 septembre 2015 et présente ainsi l'ensemble du dossier constitué par le Cabinet Itinéraires Architecture.

La Commune dispose au total de 6 ans pour mettre ses bâtiments et accès en conformité, mais les travaux devraient pouvoir être réalisés en 4 ans seulement, selon le planning suivant :

- 2015-2016 : la mairie et son parking
- 2016-2017 : la salle multi-activités
- 2017-2018 : l'école
- 2018-2019 : l'église et les aménagements extérieurs

Le coût des travaux est estimé à :

- 110 200 € HT pour la mairie et son parking
- 1 630 € HT pour la salle multi-activités
- 24 450 € HT pour l'école
- 57 850 € HT pour l'église et les aménagements extérieurs
- Soit un total de 194 130 € HT

Des subventions pourront être sollicitées afin d'aider au financement de ce projet, notamment la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), les aides parlementaires, et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour la mairie uniquement.

Le reste des travaux sera financé par la Commune, en fonds propres ou par le biais d'un emprunt.

Enfin, il est rappelé que la Commune de Béthonvilliers sera amenée à participer aux travaux de l'église ; les Communes membres du RPI (Anjouey, Bourg-sous-Châtelet, Felon, Romagny-sous-Rougemont) seront quant à elles amenées à participer aux travaux de l'école.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le planning prévisionnel des travaux pour un montant de 194 130 € HT, valide l'agenda d'accessibilité programmée et charge le Maire de signer tout document s'y afférant et de solliciter les aides financières pouvant être apportées au projet.

Questions et informations diverses

- **Terrain de foot** : le terrain a été ensemencé.
- **Participation citoyenne** : réunion publique le 2 octobre 2015 à 20h00 à la salle communale.
- **Fête de la pomme le 3 octobre 2015** : inauguration du Verger Martha à 11h00, puis festivités organisées par l'Association AILES à la salle communale à partir de 14h00. Des bénévoles récolteront les pommes lundi 28 septembre 2015 à 17h30.
- **Monument aux Morts** : la plaque a été restaurée gracieusement par M. Frédéric BERNESCHI. Un courrier de remerciement lui sera adressé.
- **Travaux à la salle communale** : l'espace bar est enfin terminé. Une nouvelle cloison séparative entre la salle et la restauration a été installée.
- **Prochaine info rapide** : appel à candidatures pour l'affouage et contrôles de vitesse dans la traversée du village.
- **Sécurité routière** : M. Guy HEIDET rencontre M. MORIN (Direction des Routes du Conseil Départemental) le 29 septembre 2015 à 9h00 afin de discuter d'un projet de chicanes sur la Rue Principale.
- **Transfert de la compétence « éclairage public » au SIAGEP** : la majorité des Communes n'y étant pas favorable, le projet est abandonné.
- **Prochaine réunion du Conseil Municipal** : le vendredi 6 novembre 2015 à 19h15.

La séance est levée à 21h00

Fait à Saint-Germain-le-Châtelet, le 1^{er} octobre 2015

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER